

## Intitule de la certification

### Entreprendre en Agriculture Paysanne

#### Définition

Une ferme est définie comme une combinaison d'ateliers de production agricole animale ou végétale. Chaque atelier peut fonctionner seul ou en combinaison. Il est nécessaire pour chaque atelier d'avoir des aménagements et du matériel et éventuellement un circuit de commercialisation spécifiques. "

#### Éléments de contexte transversaux

Les compétences sont exercées selon les principes et avec les valeurs de l'Agriculture Paysanne. La Charte de l'Agriculture Paysanne a été finalisée en 1998 au colloque de Rambouillet organisé par la FADEAR.

Elle est issue de plusieurs années de travail entre paysans et chercheurs pour définir des orientations agricoles permettant à des paysans nombreux de vivre de leur travail de façon durable. Elle se décline en six thèmes. Ils représentent les conditions de mises en œuvre et d'existence de l'Agriculture Paysanne.

1. L'autonomie : elle est à la fois la capacité d'être maître de ses choix et la possibilité d'exercer cette capacité. Elle illustre la façon dont les décisions sont prises sur la ferme, ainsi que le fonctionnement économique, technique et financier de celle-ci.

2. La répartition : Il s'agit de gérer la mobilité de la production avec des objectifs sociaux, économiques et environnementaux précis. La répartition des volumes de production doit permettre à un maximum d'actifs de dégager un revenu disponible correct.

3. La transmissibilité : elle permet à quelqu'un de reprendre une ferme et de vivre de son activité. La transmissibilité d'une ferme prend en compte sa vivabilité, la sécurité vis-à-vis du foncier, son adaptabilité, sa viabilité économique et sa valeur.

4. Le travail avec la nature : l'agriculture paysanne a pour double objectif de préserver le milieu naturel et d'en utiliser les fonctionnalités. Cette notion interroge sur la ferme : la biodiversité, la gestion de la fertilité et des produits phytosanitaires et vétérinaires, la protection de la ressource en eau, la gestion de l'espace et des risques de pollution.

5. La qualité des produits : la fonction première de l'agriculture est la production de denrées alimentaires en quantité et qualité suffisantes. La qualité des produits se définit grâce à l'obtention de signe de reconnaissance officielles (labels, IGP, AOP, etc), la transparence vis-à-vis du client, le respect des cycles naturels et du bien-être animal, l'absence d'OGM.

6. Le développement local et dynamique territoriale : être paysan, c'est aussi être un acteur social, économique, citoyen ayant des impacts précis sur la dynamique territoriale. Ainsi cette notion interroge chez le paysan : son implication dans la vie locale, sa participation à des formes collectives ou sociales de production ou de commercialisation, l'accueil et la mise en valeur du territoire sur la ferme et le partage de la production.

#### Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

La certification « Entreprendre en Agriculture Paysanne est initié à partir du métier d'agriculteur. La diversité des modèles agricoles (système de production, de commercialisation, diversification des ateliers) nous indique qu'il est nécessaire de compléter les compétences de bases acquises notamment dans le cadre d'un Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA), lorsque le candidat souhaite s'installer dans un modèle agricole spécifique : l'Agriculture Paysanne.

A l'issu de cette certification le candidat sera amené à exercer le métier d'agriculteur et sera capable d'entreprendre dans le cadre de l'Agriculture Paysanne. Le public visé par cette certification est constitué des personnes en reconversion professionnelle, titulaire d'une formation agricole de niveau IV.

## Référentiels

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalités	Critères
<b>1. Intégration de l'entrepreneur paysan sur le territoire</b>		
C1 - Analyser son projet de création ou de reprise de ferme, au regard des valeurs et des principes de l'agriculture paysanne, pour garantir que le projet est une réponse adaptée aux besoins du territoire en termes de développement local et durable.	<p><b>1. Première épreuve :</b> Réalisation d'un dossier écrit Le candidat produit un dossier écrit sur son projet de création ou de reprise de ferme en agriculture paysanne. Ce dossier contient :</p> <p><u>Partie 1 :</u> Analyses et actions envisagées pour l'insertion sur le territoire du projet d'installation- minimum 3 pages hors annexes.</p> <p>Cette partie comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse des caractéristiques du projet au regards des thématiques de l'Agriculture Paysanne dans le projet</li> <li>- présence d'un fond de carte géographique localisant les contraintes, les ressources, et les différents acteurs du territoires</li> <li>- Une matrice SWOT</li> <li>- une liste d'au moins 10 personnes avec leurs compétences en lien avec le projet et moins 3 catégories d'acteurs (paysan, administration, élu, collectivités, citoyens, association, commerçants, etc)</li> </ul>	<p>C1 – Critère 1 : le candidat présente les caractéristiques de son projet</p> <p>C1 – Critère 2 : le candidat met en lien les caractéristiques de son projet avec les thématiques de l'Agriculture Paysanne</p> <p>C1 – Critère 3 : le candidat propose une analyse pertinente des caractéristiques de son projet au regard des besoins du territoire</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 3 critères sont validés</u></p>
C2 - Analyser les enjeux, les contraintes et les ressources du territoire, en réalisant une matrice SWOT et un fond de carte géographique, pour élaborer et formaliser sa stratégie d'insertion territoriale	<p>Cette partie comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse des caractéristiques du projet au regards des thématiques de l'Agriculture Paysanne dans le projet</li> <li>- présence d'un fond de carte géographique localisant les contraintes, les ressources, et les différents acteurs du territoires</li> <li>- Une matrice SWOT</li> <li>- une liste d'au moins 10 personnes avec leurs compétences en lien avec le projet et moins 3 catégories d'acteurs (paysan, administration, élu, collectivités, citoyens, association, commerçants, etc)</li> </ul>	<p><u>C2 : Les enjeux, contraintes et ressources du territoire sont identifiés</u></p> <p>C2 – Critère 1 : la matrice SWOT du projet présente au moins 2 forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces par rapport au territoire.</p> <p>C2 – Critère 2 : le fond de carte géographique localise le site d'installation du candidat,</p> <p>C2 – Critère 3 : le fond de carte géographique localise deux partenaires envisagés.</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 3 critères sont validés</u></p>
C3 - Recenser les acteurs territoriaux susceptibles d'être mobilisés pour le projet visé, afin de créer et d'organiser son futur réseau professionnel, d'entraide paysanne et citoyenne et d'appui local	<p>Cette partie comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une matrice SWOT</li> <li>- une liste d'au moins 10 personnes avec leurs compétences en lien avec le projet et moins 3 catégories d'acteurs (paysan, administration, élu, collectivités, citoyens, association, commerçants, etc)</li> </ul>	<p><u>C3 : Une liste des personnes ressources constituant un futur réseau professionnel d'entraide paysanne et citoyenne est fournie :</u></p> <p>C3 – Critère 1 : la liste présente les noms, prénoms, contact et catégorie de chaque acteur (paysan, administratif, élu, collectivité, citoyen, association, commerçant,...).</p> <p>C3 – Critère 2 : la liste présente au moins 10 personnes dont 3 catégories d'acteurs et au moins 5 personnes ressources.</p> <p>C3 – Critère 3 : le candidat présente le lien entre chaque personne ressource identifiée et le projet</p> <p>C3 – Critère 4 : les personnes ressources identifiées sont utiles cohérentes au projet avec le projet et</p>

		<p>pertinentes pour constituer un futur réseau professionnel d'entraide paysanne et citoyenne</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 4 critères sont validés</u></p>
<p>C4 - Interagir avec son réseau professionnel, d'entraide paysanne et citoyenne et d'appui local, sous forme de réunions, pour accéder aux différentes ressources nécessaires à la mise en place du projet en agriculture paysanne</p>	<p><b>2. Deuxième épreuve (C4) :</b>  <u>Mise en situation réelle :</u>  Organisation d'une réunion d'entraide et d'appui local</p> <p>Le candidat organise une réunion avec au moins trois partenaires du projet identifiés, afin d'émettre des préconisations de réalisation du projet.</p> <p>Le candidat produit un relevé de décisions et une liste des participants à l'issue de cette réunion</p>	<p><u>C4 : Le candidat a organisé une réunion et d'entraide et d'appui local. Il fournit un compte-rendu de cette réunion et une liste des participants :</u></p> <p>C4 – Critère 1 : Le compte rendu fait état d'au moins deux préconisations pertinentes à la réussite du projet émises par les participants</p> <p>C4 – Critère 2 : La liste des participants à la réunion, comprenant pour chaque participants nom, prénom, fonction par rapport au projet.</p> <p>C4 – Critère 3 : Au moins un participant est un paysan (agriculteur à titre principale qui s'inscrit dans la démarche d'Agriculture Paysanne)</p> <p>C4 – Critère 4 : au moins un participant est un citoyen engagé : adhérents ou responsable au sein d'une association locale ou élu d'une collectivité territoriale</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 4 critères sont validés</u></p>
<p><b>2. Dimensionnement du projet en agriculture paysanne</b></p>		
<p>C5 - Définir le dimensionnement économique incluant le compte de résultat prévisionnel d'un ou plusieurs ateliers de production d'une ferme en agriculture paysanne, au regard des objectifs de rémunération et de temps de travail visés, pour garantir la viabilité de la ferme</p>	<p><b>1. Première épreuve :</b>  Réalisation d'un dossier écrit  Le candidat produit un dossier écrit sur son projet de création ou de reprise de ferme en agriculture paysanne. Ce dossier contient :</p> <p><b>Partie 2 :</b>  Dimensionnement prévisionnel du projet et des projections financières - minimum 3 pages hors annexes.</p> <p>Cette partie comprend :</p> <p>- dimensionnement économique de</p>	<p><u>C5 : le candidat présente un compte de résultat prévisionnel en année de croisière et son analyse :</u></p> <p>C5 – Critère 1 : Le compte de résultat prévisionnel permet de mettre en valeur les charges opérationnelles de la production, le type de produits vendu et le montant total vendu sur une année.</p> <p>C5 – Critère 2 : Le montant des produits est en cohérence avec les charges opérationnelles de la production.</p> <p>C5 – Critère 3 : Les produits de ventes sont en cohérence avec la réalité du marché visé.</p> <p>C5 – Critère 4 : L'analyse du compte de résultat permet de faire ressortir le dimensionnement économique du projet : l'Excédent Brut d'Exploitation, le montant des annuités de remboursement, le montant de prélèvement privé ainsi que la marge de sécurité envisagée.</p>

	chaque atelier envisagé sur la ferme	<u>Condition d'attribution de la compétence : 4 critères sont validés</u>
<p>C6 - Planifier l'acquisition des moyens de production d'un ou plusieurs ateliers de production d'une ferme en agriculture paysanne, pour réaliser un plan d'investissement et rendre possible un développement progressif de l'activité et sécuriser les premières années d'installation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un compte de résultat prévisionnel en année de croisière et une analyse de ce dernier</li> <li>- un plan d'investissement sur plusieurs années</li> <li>- la stratégie de financement de l'activité est construite grâce à un prévisionnel de trésorerie</li> <li>- le candidat présente ses choix de statut juridique fiscal et social</li> </ul>	<p><u>C6 : La candidat présente un plan d'investissement sur plusieurs années :</u></p> <p>C6 – Critère 1 : Le plan d'investissement détaille pour chaque achat le montant, la durée d'amortissement éventuelle ainsi que la date d'acquisition.</p> <p>C6 – Critère 2 : La réalisation des investissements s'étale sur plusieurs années en cohérence avec les réalités technico économique de la production et celles de la commercialisation envisagée.</p> <p>C6 – Critère 3 : Pour chaque année la somme des investissements totale est calculée.</p> <p>C6 – Critère 4 : le plan d'investissement comprend la source de financement de chaque achat</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 4 critères sont validés</u></p>
<p>C7- Élaborer une stratégie de financement d'un ou plusieurs ateliers de production d'une ferme en agriculture paysanne, en mobilisant les acteurs et les ressources traditionnels et/ou solidaires adaptés à sa situation personnelle et de l'activité paysanne visée, pour sécuriser la progressivité et la viabilité financière à travers une projection financière de l'activité et pour convaincre des partenaires financiers et non financiers de s'investir</p>		<p><u>C7 : Le candidat présente une stratégie de financement de la première année convaincante :</u></p> <p>C7 – Critère 1 : Le prévisionnel de trésorerie est établi sur au moins une année.</p> <p>C7 – Critère 2 : Chaque mois la différence entre la somme totale des dépenses et la somme totale des recettes est établie et est reportée le mois suivant.</p> <p>C7 – Critère 3 : La différence mensuelle entre la somme totale des recettes et la somme totale des dépenses, n'est jamais négative.</p> <p>C7 – Critère 3 : Le prévisionnel de trésorerie fait état de l'ensemble des dépenses liées à l'activité (charges opérationnelles, investissement prévu la première année, etc.) et le mois à laquelle la dépense est payée.</p> <p>C7 – Critère 4 : Le prévisionnel de trésorerie fait état de l'ensemble des recettes (produits des ventes, subventions versées, emprunts débloqués, etc.) liées à l'activité et le mois auxquelles la recette est versée.</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 4 critères sont validés</u></p>

<p>C8 - Sélectionner un statut juridique, fiscal et social pour la ferme pour soi en tant que paysan et pour l'ensemble des actifs de la ferme, en tenant compte des risques liées à la création et au développement de l'activité, pour disposer d'une structure entrepreneuriale adaptée et performante dans la durée</p>		<p><u>C8 Le candidat présente ses choix de statut juridique, fiscal et social :</u></p> <p>C8 – Critère 1 : Le statut juridique de l'activité est cohérence avec la ou les activités exercées, le nombre de personnes actives sur la ferme et leurs statuts sociaux.</p> <p>C8 – Critère 2 : Le statut fiscal est en cohérence avec les produits et les services vendus</p> <p>C8 – Critère 3 : Chaque personne active sur la ferme à un statut social adapté aux responsabilités et aux tâches qui lui sont conférées.</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 4 critères sont validés</u></p>
<p><b>3. Stratégie commerciale en agriculture paysanne</b></p>		
<p>C9 - Étudier le marché propre à son territoire, en fonctions des productions, pour élaborer une stratégie de commercialisation des produits de la ferme</p>	<p><b>1. Première épreuve :</b> Réalisation d'un dossier écrit Le candidat produit un dossier écrit sur son projet de création ou de reprise de ferme en agriculture paysanne. Ce dossier contient :</p> <p><b>Partie 3 :</b> Stratégie commerciale - minimum 3 pages hors annexes. Cette partie comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un fond de carte géographique, extraite de la partie 1 du dossier, du marché propre à son territoire</li> </ul>	<p><u>C9 Le candidat situe grâce au fond de carte géographique de la partie 1 :</u></p> <p>C9 – Critère 1 : une zone de chalandise adaptée aux types de produits vendus et aux contraintes du territoire (axes routiers, agglomérations, etc)</p> <p>C9 – Critère 2 : les lieux de commercialisation adaptés aux quantités produites</p> <p>C9 – Critère 3 : les concurrents de la production envisagée (producteurs et commerçants dans le cas d'une production de produits directement consommables)</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 3 critères sont validés</u></p>
<p>C10 - Sélectionner les opportunités commerciales adaptées à sa production, pour atteindre ses objectifs de revenus et de temps de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une sélection d'opportunités commerciales des produits de la ferme présents sur le territoire et leur analyse</li> <li>- la présentation d'un outil de communication de la production</li> </ul>	<p><u>C10 Le candidat produit une liste d'opportunités commerciales et analyse leur potentiel :</u></p> <p>C10 – Critère 1 : le nombre de lieux de commercialisation et le nombre de clients les fréquentant sont adapté aux quantités produites.</p> <p>C10 – Critère 2 : Les prix de ventes pratiqués sur ces lieux de commercialisation sont en cohérence avec les objectifs économiques du projet (Excédent Brut d'Exploitation, annuités, prélèvements privés, marge de sécurité)</p> <p>C10 – Critère 3 : Le temps consacré à la commercialisation dans chacun de ses lieux est adapté aux contraintes de la production prévue.</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 3 critères sont validés</u></p>

<p>C11 - Mobiliser des outils de communication en adéquation avec son choix de commercialisation et l'identité de la ferme, pour atteindre la clientèle visée</p>		<p><u>C11 Un outil de communication au choix (flyer, page facebook, panneaux de marché...) est produit :</u></p> <p>C11 – Critère 1 : la cible, les moyens consacrés à la réalisation et à l'administration de l'outil de communication sont présentés par la candidat</p> <p>C11 – Critère 2 : l'outil de communication est adapté à la cible sélectionnée, aux produits vendus et aux particularités de la ferme</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence :</u> 2 critères sont validés</p>
<p><b>4. Organisation et partage du travail</b></p>		
<p>C12 – Qualifier et quantifier les différents aspects du travail en agriculture paysanne et leur pénibilité, pour planifier l'activité et pour organiser la gestion d'imprévus et les temps de repos</p>	<p><b>1. Première épreuve :</b> Réalisation d'un dossier écrit Le candidat produit un dossier écrit sur son projet de création ou de reprise de ferme en agriculture paysanne. Ce dossier contient :</p> <p><b>Partie 4 :</b> Organisation du travail -minimum 1 page hors annexes. Cette partie comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un planning annuel des tâches</li> <li>- la description détaillée d'au moins un mode de coopération permettant d'optimiser le temps de travail en lien avec des ressources externes à l'entreprise (entraide, sous-traitance, organisationnelle, coopération interne/externe, etc.)</li> </ul>	<p><u>C12 Le candidat a réalisé un planning des tâches sur une année</u></p> <p>C12 – Critère 1 : l'ensemble des tâches de tous les postes nécessaires à l'activité sont prises en compte (gestion, production, commercialisation)</p> <p>C12 – Critère 2 : la pénibilité et le temps nécessaire à la réalisation de ces tâches sont évalués</p> <p>C12 – Critère 3 : le nombre de personnes et le matériel nécessaires à leur réalisation dans le temps prévu sont indiqué</p> <p>C12 – Critère 4 : le nombre de personnes et le matériel nécessaires indiqués sont cohérents avec le compte de résultat et le plan d'investissement</p> <p>- C12 – Critère 5 : des temps de repos sont planifiés et sont cohérents avec la situation personnelle du candidat (statut matrimoniale, nombre de personne à charge, rénovations prévues sur la même période, etc.)</p> <p>C12 – Critère 6 : le planning prend en compte les saisons pour répartir les tâches</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence :</u> 6 critères sont validés</p>
<p>C13 - Définir des modes de coopération, de partage du travail et d'entraide solidaire (partage de biens et de services) utiles à l'activité de la ferme au sein de son réseau professionnel (paysans, salarié, coopératives) personnel (famille, voisins, amis) et citoyenne (association de consommateurs, élus locaux ) pour inscrire le développement de son activité paysanne dans le territoire</p>		<p><u>C13 Le candidat a décrit au moins un mode de coopération permettant d'optimiser le temps de travail :</u></p> <p>C13 – Critère 1 : le mode de coopération décrit est réaliste face aux ressources mobilisables du candidat (réseau familiale et amical, montant de trésorerie mobilisable, partenariats établis, adhésion à des structures anticipées etc.) et les ressources du territoires (coopératives, groupement association, proximité de main d'œuvre, etc.)</p> <p>C13 – Critère 2 : le candidat explique en quoi le</p>

		<p>mode de coopération permet d'optimiser le temps de travail</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 6 critères sont validés</u></p>
<b>5. Gestion de projet en agriculture paysanne</b>		
<p>C14-Identifier les compétences nécessaires à la gestion d'une ferme en agriculture paysanne pour les acquérir ou mobiliser les ressources du territoire et développer sa posture d'entrepreneur</p>	<p><b>1. Première épreuve :</b> Réalisation d'un dossier écrit Le candidat produit un dossier écrit sur son projet de création ou de reprise de ferme en agriculture paysanne. Ce dossier contient :</p> <p><b>Partie 5 :</b> Planification du projet et analyse sur la capacité à gérer minimum 2 pages hors annexes. Cette partie comprend :</p>	<p><u>C14 Auto positionnement des compétences du candidat en lien avec le métier de paysan :</u></p> <p>C14 – Critère 1 : Le candidat identifie au moins 8 compétences du métier de paysan</p> <p>C14 – Critère 2 : Il identifie les compétences qu'il a acquises et celles à acquérir</p> <p>C14 – Critère 3 : Il décrit comment il compte mobiliser les compétences qui lui manquent dans la gestion de sa ferme</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 3 critères sont validés</u></p>
<p>C15 – Identifier l'ensemble des risques liés à l'activité et à la production agricole, pour être en mesure de prendre des décisions en contexte d'incertitudes, d'adapter son activité et de mobiliser des ressources adaptées</p>	<p>- un auto positionnement des compétences du candidat en lien avec le métier de paysan</p> <p>- une liste des risques externes/ internes à la ferme et des ressources mobilisables pour les surmonter</p> <p>- une planification des étapes du projet en amont de la création ou de la reprise de la ferme.</p>	<p><u>C15 Le candidat a identifié les risques de son activité et mobilise des ressources pour y faire face :</u></p> <p>C15 – Critère 1 : au moins 1 risque interne (problème de santé, casse d'un matériel stratégique, etc.) et un risque externe à l'activité (aléa climatique, absence de client, prédation, fournisseur défaillant, etc.) ont été identifiés</p> <p>C15 – Critère 2 : pour chaque risque identifié, le candidat propose au choix : une ressource adaptée pour le surmonter (trésorerie constituée, main d'œuvre mobilisable, etc.)</p> <p>C15 – Critère 3 : une action de prévention mise en place (entretien du matériel, alternative au réseau commercial déjà constitué, piégeage, etc.)</p> <p><u>Condition d'attribution de la compétence : 3 critères sont validés</u></p>
<p>C16 - Planifier les étapes de son projet en agriculture paysanne, pour visualiser et formaliser les jalons de sa réalisation et le mener à bien</p>		<p><u>C16 Le candidat a réalisé un document de planification du projet :</u></p> <p>C16 – Critère 1 : La planification prend en compte les démarches administratives, les étapes de mise en production et la commercialisation.</p> <p>C16 – Critère 2 : Les différentes étapes s'étalent dans le temps en cohérence les unes par rapport aux autres</p>
	<p><b>3.Troisième épreuve</b> Entretien avec le jury Présentation par le</p>	<p>Critère pour l'entretien avec le jury : <u>Qualité de la communication orale :</u></p> <p>Critère 1 : le candidat interagit avec le jury,</p>

	candidat du projet à l'oral de 10 minutes suivie de 20 minutes de questions/réponses avec le jury	Critère 2 : il répond aux questions et objections, Critère 3 : il relance l'attention de l'auditoire
--	---	---